



## ligature de trompe sans accord préalable

Par **rocky**, le **17/02/2010** à **09:01**

il y a qu'elle que année j'ai subi cette intervention actuellement une procédure est entamée par un Avocat de notre ville

puis-je savoir quelle indemnisation lors de ce procès aurai-je le droit de demander qu'elle et la fourchette pour ce genre de chose qualifiée par l'article 16.3 qui dit

coup et blessure volontaire ayant entraîné l'infertilité totale

car mon chirurgien a prétexté un fibrome et dans le même temps opératoire il en a profité pour me lier les trompes

combien puis-je être indemnisé en gros

2- puis-je médiatiser cette affaire ????????

MERCI DE BIEN VOULOIR ME RÉPONDRE Cher Maître